



## **BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR**

**Le 28 janvier 2014**

### **ZOT LÉ EN TRAIN CHAUFFE A NOU !**

Depuis plusieurs jours les élèves des lycées du Tampon, de Saint Pierre et Saint Louis se sont mis en grève pour protester contre la chaleur accablante qui règne dans leurs salles de cours. La faute n'en est pas seulement à la canicule. Il en va de la responsabilité de la Région et de l'Etat qui n'ont pas pris les mesures nécessaires pour ventiler les locaux de ces établissements. Au lieu de "ventiler" l'argent de l'Etat sur les comptes des patrons, le gouvernement ferait mieux de l'orienter vers des dépenses utiles à la jeunesse étudiante !

Les lycéens ont raison de revendiquer de meilleures conditions de travail. Les militants de la CGTR les assurent de leur entière solidarité.

### **LE THERMOMÈTRE MONTE À L'HÔPITAL DE SAINT ANDRÉ**

Lors de la visite de l'hôpital de SAINT-ANDRÉ à l'Unité de Soins Longue Durée (USLD), la CGTR a été interpellée par les salariés sur leurs conditions de travail en cette période estivale. En effet, les services ne sont dotés ni de climatiseurs, ni de rafraîchisseurs d'air.

Ces manquements sont autant préjudiciables aux patients qu'au personnel, entraînant des risques de malaises accrus et des conditions d'hygiène délétères (majoration des infections etc..). Tout ceci engendrant des conditions de travail pénibles et intolérables

La CGTR a alors demandé à la direction de l'hôpital où sont passés les budgets alloués à ces services. Nos camarades lui ont aussi demandé si elle avait l'intention d'entreprendre l'extension de l'USLD en reproduisant les mêmes conditions d'hébergements et de travail qu'actuellement, à savoir que la température dans les chambres avoisine les 29°C, voire les 31°C dans les lits et ils lui ont demandé ce que sont devenus les climatiseurs de la CSB et du CHI qui devaient équiper ces services.

Il devient urgent que ce problème soit réglé afin que les agents puissent travailler dans des conditions acceptables. La CGTR a par ailleurs souhaité que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

### **HERTZ/RENT A CAR: FIN DE LA GRÈVE**

À l'appel des deux syndicats CGTR et CFDT, une partie des employés de la société Remirex (Hertz et Rent a Car), spécialisée dans la location de véhicules et appartenant au groupe Hayot, s'était mise en grève lundi 20 janvier après l'échec des négociations annuelles obligatoires. Les deux syndicats réclamaient des revalorisations sur les salaires et des tickets restaurants.

Au bout de deux jours de grève, les salariés ont obtenu une augmentation de 15 euros sur les salaires brut et 5 euros sur les mutuelles. En revanche, ils n'ont pas obtenu gain de cause sur l'augmentation des tickets restaurants.

### **DES ATTAQUES EN... SÉRIE**

L'audit commandé par la CGTR Docks concernant le projet de la SERMAT de retirer l'entretien des charriots cavaliers des mains des dockers a confirmé ce que la CGTR affirmait de longue date : cette solution coûte plus cher à l'entreprise. C'est en tout cas la conclusion de l'expert choisi par notre syndicat.

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

L'annonce de ce résultat, s'il ne peut que renforcer le moral des dockers menacés de licenciement, n'a pas eu l'heur de plaire au sieur Alix Séry, ex directeur de la DIECCTE à la Réunion et désigné comme « médiateur » par le préfet dans le conflit qui oppose les dockers à la SERMAT. Celui-ci s'est même lâché le 18 janvier dernier dans un courrier en déclarant à propos de Danio Riquebourg, secrétaire général CGTR Port et Docks, qu'il était « l'ennemi de l'intérieur ».

Alix Séry, lui, continue à défendre le camp des patrons, comme il l'a toujours fait. C'est sans doute au regard de l'aide assidue qu'il leur a apportée à son poste de responsabilité que le préfet lui a demandé de faire du rab !

## **ANI : UN ACCORD DÉFAVORABLE AUX TRAVAILLEURS**

Alors qu'il était rémunéré à hauteur de 1365 € brut par mois, un agent de sécurité a constaté en feuilletant la convention collective de son secteur que son salaire aurait dû être de 2014 € brut. Son patron le spoliait donc mensuellement de 649 €, soit 7796 € par an !

Avant le vote de la loi découlant du dernier Accord National Interprofessionnel (ANI) sur la « sécurisation de l'emploi », ce travailleur aurait pu prétendre à un rappel de salaire sur 5 ans. Avec la nouvelle loi, il ne peut plus prétendre récupérer la différence que sur 3 ans.

Résultat des courses : c'est 2 fois 7796 €, soit 15592 € que son patron aura de moins à déboursier.

Lors du vote de cette loi en juin dernier, le gouvernement, et à sa suite les députés PS de la Réunion, s'étaient félicités des « avancées rendues possibles par cette loi ».

Des avancées... pour le patronat s'entend !

## **L'ASSISTANAT, NOUVELLE MALADIE PATRONALE**



Revenant sur le pacte de responsabilité défendu par François Hollande, le président de la CCIR a lancé l'idée d'une déclinaison locale de ce texte. Afin de « sortir les jeunes de l'oisiveté », il a proposé de mettre en place un « SMIC jeune » de 1200 € net dont 485 € seraient financés avec la garantie jeunes actuellement distribuée aux jeunes sans activité et le reliquat par les entreprises. Ce qui ne ferait qu'un peu plus de 600 € aux patrons à déboursier pour un jeune salarié.

Permettre au patronat de mettre la main sur les aides sociales perçues par les chômeurs n'est pas une idée nouvelle. La création du RSA activité à la suite du RSA socle, les emplois aidés, les Contrats d'Avenir procèdent du même calcul. Un calcul qui consiste en dernier ressort à utiliser l'argent destiné aux plus pauvres pour permettre au patronat de baisser le « coût du travail ».

Une escroquerie supplémentaire que la CGTR combat et qui, de plus, ne fera pas reculer le chômage d'un iota.

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.  
Venez nombreux !

**[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68